

Écrans pub du métro : la justice déboute, la Région n'en veut pas

Communiqué – le 30 avril 2009

La juge des référés du tribunal de Grande Instance de Paris a rejeté hier la demande d'expertise des écrans publicitaires « espions » du métro, formulée par cinq associations (*Résistance à l'Agression Publicitaire (R.A.P.)*, *Souriez vous êtes filmés*, *Big Brother Awards*, *Robin des Toits* et *Le Publiphobe*) (1).

Motif invoqué : le tribunal a jugé qu'elles étaient toutes "irrecevables à agir".

Cette décision est totalement incompréhensible et aberrante, au regard de l'objet de chacune des associations, qui sont à la pointe du combat anti-publicitaire et pour la sauvegarde des libertés publiques, et dont certaines ont près de vingt ans d'existence. Dans le cadre du Conseil National du Paysage, *R.A.P.* participe actuellement aux travaux en vue de la réforme de la loi sur l'affichage publicitaire. *Robin des Toits* est une des principales associations du Grenelle des ondes ouvert récemment. Il faut croire que ces structures sont légitimes aux yeux du gouvernement pour discuter de sujets de société, mais pas pour la justice. Nous allons faire appel de cette décision.

A titre d'exemple, voici un extrait des statuts de *R.A.P.* : « Faire évoluer la législation dans le sens d'une plus grande protection de l'environnement et d'un plus grand respect des droits du citoyen menacés par les procédés publicitaires ; lutter contre les pratiques commerciales abusives et contribuer à l'information objective des citoyens ; lutter contre l'introduction de la publicité dans les services publics ; etc. ». On peut également citer ceux de *Souriez vous êtes filmés* : «lutter contre la vidéosurveillance et toutes formes de contrôle social».

Il est fort regrettable que des intérêts privés d'ordre purement financiers soient ainsi privilégiés, au détriment du droit des citoyens à aller et venir sans servir de cobayes publicitaires dans les transports en commun.

Par ailleurs, nous avons obtenu confirmation mercredi matin du cabinet de Jean-Paul Huchon que celui-ci était opposé à ce type de panneaux publicitaires et qu'il avait demandé leur retrait à la RATP. Après le vœu du Conseil de Paris du 9 mars dernier demandant des explications à la RATP, nous nous félicitons de cette position claire du président de la Région - et par ailleurs président du STIF (syndicat des transports d'Ile-de-France).

Rappelons que les recettes publicitaires ne représentent qu'une part dérisoire du budget de la RATP. Une augmentation de 5% du prix du billet suffirait pour faire disparaître toute la publicité du métro parisien.

(1) Voir la dépêche AFP, parue hier à 20h43

<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5hs0N8F4a2tWsdBHlkjPzGh9Tso0w>

Contacts presse :

- RAP : David Sterboul, 04 66 29 82 85 ; Nicolas Hervé, 06 62 60 06 12

- Souriez Vous Êtes Filmés : Jean-Pierre Petit, 06 07 72 22 75

Dossier sur : http://www.antipub.org/documentation/index.php?page=cp/cp_100309